

Radiation du certificat tracker sur Bitcoin

Les exigences élevées en matière de fonds propres pour les crypto-actifs entrées en vigueur fin 2019 poussent Vontobel à radier le certificat tracker sur Bitcoin, avec effet au 12 mars 2021. En remplacement, Vontobel a décidé d'émettre nouveaux certificats tracker sur la plus importante cryptomonnaie au monde.

Motifs de la radiation

En juillet 2016, Vontobel a été le premier émetteur suisse à émettre un certificat tracker sur le Bitcoin. Pour la première fois, les investisseurs ont pu participer à la performance de Bitcoin et échanger les certificats de manière simple et transparente à la bourse SIX Swiss Exchange.

Ces produits, très demandés, répondaient clairement à un besoin des clients. Les exigences de fonds propres s'appliquant depuis fin 2019 aux émetteurs suisses de la cryptofinance signifient que Vontobel ne peut plus gérer le certificat Bitcoin actuel de manière économiquement viable. Les frais de gestion et revenus actuels ne couvrent plus suffisamment les coûts du produit.

De plus, les coûts du produit encourus ces dernières années entraînent des divergences entre l'évolution du cours du produit et celle de la valeur sous-jacente (le «tracking error»).

Pour ces raisons, Vontobel a décidé de mettre fin au certificat tracker actuel sur Bitcoin pour le remplacer par nouveaux certificats tracker assortis de conditions adaptées. La possibilité d'investir dans les nouveaux certificats trackers sur Bitcoin devrait permettre aux investisseurs de poursuivre leurs placements en Bitcoin sans accroc, à partir du certificat radié.

Des frais de gestion de 3,75% par an s'appliquent aux nouveaux certificats. Ces frais plus élevés permettront à Vontobel de proposer des certificats Bitcoin dans le respect des exigences élevées en matière de fonds propres. Le nouveau rapport de souscription de 1:100 rend par ailleurs ces produits accessibles aux investisseurs qui souhaitent participer à la performance du bitcoin avec une mise modique ou qui envisagent un nouveau placement.

Et maintenant?

- S'ils souhaitent de continuer d'investir dans le bitcoin, les investisseurs peuvent vendre au cours acheteur en vigueur leurs certificats tracker sur Bitcoin jusqu'au 9 mars (date indicative) pour investir dans l'un des nouveaux certificats trackers émis par Vontobel.
- Les investisseurs peuvent également attendre et conserver le produit jusqu'à sa date de radiation. Le montant officiel de la radiation par certificat sera déterminé conformément aux conditions générales et versé automatiquement le 19 mars 2021.



Parallèlement, le nouveau certificat peut être souscrit jusqu'à la date de radiation de l'ancien produit. Le prix d'émission du nouveau certificat correspondant, au maximum, au montant de remboursement de l'ancien certificat (ajusté selon les différents rapports de souscription et le tracking error), un investisseur peut « faire rouler » sa position sans risque de cours.

Nouveaux certificats trackers sur Bitcoin

Plusieurs nouveaux certificats Bitcoin ont été émis: un produit de souscription, et des produits qui peuvent être échangés directement sur le marché boursier secondaire. Les investisseurs du précédent certificat Bitcoin, tout comme ceux qui souhaitent investir dans un tel produit pour la première fois, sont invités à acquérir les nouveaux certificats.

Calendrier: Résiliation et nouveaux produits

- À compter du 3 février: Nouveaux produits sur Bitcoin
 - o Produit en souscription: 55337875
 - o Produit sur le marché secondaire: 55338026
- 5 février: 2^e produit marché secondaire: 55338087
- 9 mars: Dernier jour de négoce de l'ancien produit
- 11 mars: Fin des souscriptions pour le produit émis
- 12 mars: Radiation de l'ancien produit
- 18 mars: Début du marché secondaire pour le produit souscrit

Pour en savoir plus: [derinet.com](https://www.derinet.com)

La présente publication constitue un support publicitaire au sens de l'article 68 de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et sert uniquement à des fins d'information. Elle ne saurait constituer une recommandation ou un conseil en placement et ne contient ni une offre ni une invitation à faire une offre. Elle ne dispense pas d'un conseil professionnel indispensable avant toute décision d'achat, notamment en ce qui concerne les risques y afférents. Nous vous fournirons volontiers gratuitement et sur simple demande les documents juridiquement contraignants tels que la feuille d'information de base ou le prospectus ainsi que la brochure d'information "Risques inhérents au commerce d'instruments financiers". Avant d'acheter des produits structurés, les investisseurs sont invités à lire la documentation relative au produit.

Les produits structurés ne sont pas des placements collectifs de capitaux au sens de la Loi sur les placements collectifs (LPCC) [état le 1er juillet 2016] et ne sont donc pas soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les placements dans des produits dérivés sont soumis au risque de défaut de l'émetteur ou du garant concerné et à d'autres risques spécifiques.

Il est interdit de reproduire tout ou partie de cette publication sans l'autorisation écrite préalable de Vontobel. La présente publication et les produits financiers auxquels elle fait référence ne sont pas destinés aux personnes soumises à une juridiction limitant ou interdisant la distribution de ces produits financiers ou la diffusion de cette publication et des informations qu'elle contient. Toutes ces informations sont fournies sans garantie.

Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition au numéro de téléphone 00800 93 00 93 00. Veuillez noter que les conversations sur cette ligne sont enregistrées. ©Bank Vontobel AG. Tous droits réservés